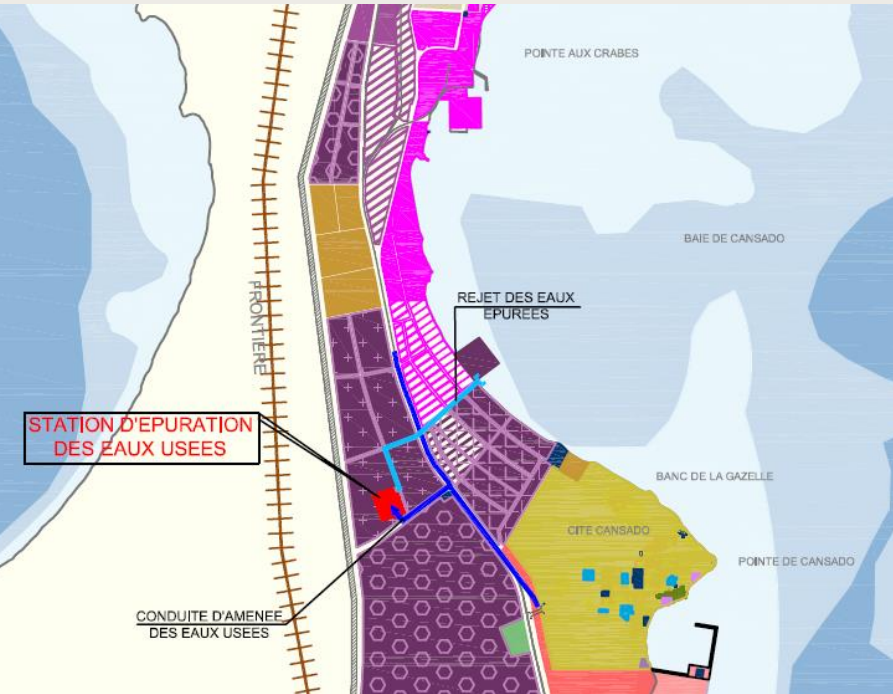




Fiche Projet

Proposition de projet en PPP

TRAITEMENT DES EAUX USEES DE NOUADHIBOU



Autorité contractante

Autorité de la Zone Franche de
Nouadhibou

Point focal de l'autorité contractante

Point focal de la cellule PPP

Nouadhibou, Zone centre et Sud

Le site d'épuration retenu pour le pôle Sud est implanté dans la future zone d'industrie lourde de la zone Franche. Les eaux usées épurées sortant de la STEP pourront ainsi être valorisées comme eaux de lavage, de nettoyage ou de refroidissement au niveau des sites industriels.

Ce site ne comprend actuellement aucune construction, et le terrain a une topographie presque plate.





Descriptif du Projet

Contexte

L'Etat Mauritanien s'est engagé à partir des années 2000 dans un programme de construction d'infrastructures modernes dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

Cependant, la ville de Nouadhibou, qui est la deuxième ville du pays après Nouakchott, ne dispose pas aujourd'hui de système d'assainissement collectif des eaux usées.

Cette absence d'installation de traitement constitue une source de pollution importante du littoral et de désagréments pour la population, et peut présenter un risque sanitaire.

Résultats attendus

1. Mise en place du réseau de collecte des eaux usées afin de répondre aux besoins de la Zone Franche de Nouadhibou à l'horizon 2035
2. Amélioration du cadre de vie des populations couvertes par le projet
3. Suppression de la source de pollution de la nappe par les eaux usées
4. Valorisation des eaux usées épurées

Etudes de cas

Usine de traitement des eaux usées du grand Aman, Jordanie

- *Autorité contractante: Ministère de l'eau et de l'irrigation*
- *Concessionnaires: Suez Environnement, Infilco Degrémont et Morganti Group*
- *CAPEX: 150 M EUR (financement public et privé)*
- *Type de PPP: contrat de concession pour 25 ans comprenant le financement, la construction et l'exploitation*

Description

Le système d'assainissement retenu pour la première phase est composé de:

- Un réseau de collecte des eaux avec stations de pompage et de relevage et plus de 20,000 branchements.
- Une station d'épuration par lits bactériens sur le site Sud correspondant à une capacité de 130 600 équivalent habitant à 60g pour subvenir aux besoins de la première tranche du pôle Sud jusqu'en 2028.

Le projet comprendrait la **construction et l'exploitation** de ces installations (réseau et/ ou traitement)

Stade d'avancement

1 Désignation d'un groupement de bureaux d'études pour la réalisation de la mise à jour du Plan Directeur d'Assainissement de la ville de Nouadhibou.

2 2015-2016: Etudes d'Avant-Projet Sommaire et études d'Avant-Projet Détaillé

3 Mars 2017: Evaluation du projet dans le cadre de l'actualisation du portefeuille PPP

Informations disponibles

- Mise à jour du plan d'assainissement de la ville de Nouadhibou- rapport de la phase 2 et ses annexes – réalisé par le groupement des bureaux d'étude CID & SCET-RIM, novembre 2016



Structuration du projet en PPP

Type de PPP envisagé

Sous réserve des conclusions de l'étude de faisabilité économique et financière du projet en PPP à prévoir, le modèle de **concession** pourrait être envisagé étant donné la part importante en investissement à réaliser et l'expertise technique requise pour la réalisation et l'exploitation de cette infrastructure.

Le périmètre du partenaire privé pourrait couvrir la construction, son financement partiel ou total, l'exploitation et l'entretien/maintenance de l'unité de traitement des eaux usées.

Rémunération du partenaire privé

Dans le cas d'une concession, pour pallier au risque commercial lié au paiement direct du service par les usagers au concessionnaire (qu'il soient domestiques ou industriels) et au fait que le partenaire privé n'opère pas sur la totalité du réseau d'eau/assainissement, le partenaire privé pourrait être rémunéré directement par l'Autorité Contractante sur la base d'une **part fixe et d'une part variable selon le volume** traité des effluents par le concessionnaire.

Si cette rémunération s'avère insuffisante pour couvrir le retour sur investissement du privé et/ou les charges d'exploitation (par exemple les premières années en phase de développement du réseau et des raccordements), alors la rémunération pourra, par exemple, être **complétée par une subvention d'exploitation** publique, ou une partie de l'investissement pourra être couverte par l'autorité contractante.

Indicateurs de suivi

Les indicateurs de suivi seront définis dans le cadre du contrat. Ils pourront par exemple couvrir les aspects suivants:

- Objectif de 95% des **populations raccordées** à l'horizon 2035, soit 381 660 habitants: volume cible de traitement à 41 143 m³/j (y compris eaux parasites), avec un taux de restitutions du réseau d'assainissement de 80%.
- Objectif de **réduction de la pollution** carbonée des eaux littorales: les eaux de sortie seront soumises à des paramètres de qualité.
- Objectif de **réutilisation des eaux épurées** en agriculture (Directives de OMS pour la réutilisation): induit des cibles de qualité (traitement de la pollution bactériologique et parasitologique).
- **Niveau d'entretien** des ouvrages du réseau, des stations de pompage, du génie civil de l'usine de traitement et de l'ouvrage de prétraitement
- **Niveau de surveillance** générale de la station quant à l'écoulement de l'eau, absence des flottants et l'absence des odeurs

Le non-respect de l'un de ces critères peut entraîner l'application de pénalités par l'autorité contractante selon le caractère, la durée, et les conséquences de la faute.

124 M€

Coûts d'investissements estimés pour la première tranche

d'assainissement (48 413 millions MRO) dont 25 M€ pour la STEP

Structuration du financement

- L'étude économique du projet devra proposer différents modes de financement (ressources concessionnelles publiques et/ou Partenariat Public-Privé.
- Si le schéma concessionnel est retenu, alors le financement pourra être supporté par l'opérateur privé (totalement ou partiellement)

Attractivité du projet

- Zone franche avec dispositions fiscales avantageuses
- Opportunité de développer des infrastructures d'assainissement de haut niveau en Mauritanie, potentiellement duplicable sur d'autres sites dans le pays selon le besoin

L'attractivité avérée du projet sera à évaluer lors de l'étude économique et commerciale à venir.



Feuille de route du projet

1. Inscrire le projet au programme prioritaire d'investissement (**PIP**)
2. Réaliser des **études de faisabilité du projet** en PPP conduisant à la définition d'un schéma optimal de financement en PPP (répartition des risques, modalités de financement et de rémunération, tarification, évaluation de la rentabilité du projet, etc.) et selon les conclusions de l'étude:
3. **Décision** du Gouvernement mauritanien d'engager le projet en PPP
4. Réaliser un **audit juridique** du projet: identification du titre disponibilité du **foncier** dans la zone d'extension du Port Autonome de Nouadhibou, clarification de l'autorité contractante
5. Recruter un **conseiller en transaction** (techniques, financiers et juridiques) pour préparer, développer et mettre en œuvre le projet jusqu'à la signature du contrat
6. Réaliser les études complémentaires nécessaires à la réalisation du dossier d'appel d'offres en PPP
7. Préparation et publication du dossier d'**appel d'offres** du projet en PPP

1. Inscription au PIP



2. Etudes de faisabilité PPP



3. Décision gouvernementale



4. Audit juridique



5. Recrutement du Conseil



6. Etudes complémentaires



7. Appel d'offres

Point focal de l'Autorité Contractante

E
T
W www.ndbfreezone.mr/

Cellule PPP

E
T
W